



A.2026-13 du mardi 7 avril 2026

Arrêté établissant le Tableau Annuel d'Avancement de Grade Au titre de l'année 2026

Le Maire de la Commune de Burie

Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
Vu la délibération du 13 décembre 2016 relative à la détermination des « ratios promus-promouvables »,
Vu l'arrêté n° 2021-10 en date du 17 février 2021 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} mars 2021,

Arrête

Article 1

Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade ⇒ Adjoint Technique Territorial Principal 1^{ère} Classe

Rang	Nom / Prénom	Grade actuel ¹	Promouvable à la date du
1. ²	SIMONNEAU Pascale	Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} Classe	1 ^{er} janvier 2026

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

Article 2

La Secrétaire Générale de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié en Mairie,
- Transmis au Centre de Gestion de la Charente-Maritime pour publicité conformément aux dispositions de l'article L. 522-26 du Code Général de la Fonction Publique susvisé.

Article 3

Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la Collectivité.

Le Maire,

- ✓ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- ✓ informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Poitiers - Hôtel Gilbert - 15, rue de Blossac - CS 80541 - 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Burie,
mardi 7 avril 2026

Le Maire
Marie-Christine Gilardin